



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID : 022-200067981-20220201-DELBU202201_003-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU

DÉPARTEMENT D'ILLE -ET - VILAINE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9

mél. : DRFIP35.POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

le 01/06/2021

Le Directeur à

POUR NOUS JOINDRE :

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Affaire suivie par : Jean – Marie ZOPPIS

téléphone : 02 99 66 29 43

courriel : jean-marie .zoppis @dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS 4347757

Réf OSE : 2021-22283-35485

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

MAISON À USAGE D'HABITATION .

Adresse du bien :

6 RUE DE COZ STANG 22260 SAINT-CLET

Valeur vénale :

89 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR : MONSIEUR ANTOINE MATHIEU

2 – DATE

de consultation : 10/05/2021

de réception : 10/05/2021

de visite :

de dossier en état : 10/05/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession immobilière d'un logement propriété de l'Agglomération, qui ne souhaite plus assurer elle-même la gestion locative

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Maison d'habitation en pierres sous ardoises de 1901 sur deux niveaux d'une surface habitable de 89 m².

Immeuble rénové en 2003, avec cour intérieure, pas de garage, en bon état d'entretien.

Le tout cadastré AB 71 d'une contenance de 193 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Parcelle située en zone UA au P.L.U de la commune .

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale de l'ensemble est estimée à 89 000 € HT

avec une marge d'appréciation de 10 %

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est d'un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques
et par délégation,

ZOPPIS Jean - Marie

Inspecteur

